



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-084

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation
rue Roger Salengro (du N°119 au N°123) du 2 au 11 avril 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 4 mars 2025 par Monsieur Simon DEFIVES pour l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, route d'Estaires, 59480 LA BASSÉE,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de branchement aéro-souterrain avec terrassement sous trottoir, rue Roger Salengro (du N°119 au N°123), à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, route d'Estaires, 59480 LA BASSÉE,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés, rue Roger Salengro (du N°119 au N°123) à ISBERGUES, à partir du 2 avril jusqu'au 11 avril 2025 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure et il sera interdit de dépasser.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

5 A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-084

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 13 MARS 2025

Le Maire,




David THELLIER

Publié le 13 MARS 2025